

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 5

Artikel: La paix durable et immédiate
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

clandestin ; c'est grâce à elle que l'esprit belge, le zwange bruxellois est resté intact et s'exerce aux dépens de l'envahisseur. L'ardeur patriotique, c'est elle qui fait sortir de cette cage « barbelée et électrisée » qu'est la Belgique aujourd'hui, les jeunes gens en âge de milice désireux de rejoindre leur vaillante armée ; c'est elle qui fait préférer aux ouvriers la famine plutôt que le travail pour l'ennemi ; c'est elle encore qui donne cette fière attitude à ceux que l'autorité allemande envoie en prison et qui se disent heureux d'aller « passer leurs vacances à l'Hôtel des Patriotes ». Mais ce qui ressort surtout de toutes ces publications prohibées, c'est l'aversion pour les Allemands : « La nation belge vous hait, — leur dit *La Libre Belgique*, — parce qu'elle aime la droiture, la vérité, la justice, la loyauté, la sainteté des serments, et que sa patrie personnifie tout cela ». Cette haine, la « sainte haine », c'est elle qui avec la force indomptable du Droit, entretient l'héroïsme de la Belgique : le monde entier l'admire.

ANDRÉ LOISEAU.

La paix durable et immédiate.

Un auteur suédois, M. Ragnar Paijkull Sturzenbecker, a bien voulu m'adresser une brochure qu'il vient de consacrer à l'étude de la paix immédiate et durable, et me fait l'honneur de soumettre à mon attention les idées qu'il expose. Cette brochure est intitulée : *Droit au but. Les conditions essentielles pour une paix durable*¹.

A la base de son projet, l'auteur invoque la nécessité d'une réforme morale. Chacun, les peuples comme leurs gouvernements, doivent se libérer de l'esprit de vanité, levain de l'impérialisme. A cet effet, une première condition serait la suppression de la distinction entre « grandes puissances » et « Etats secondaires ». Les droits des peuples doivent être reconnus égaux, quelle que soit la superficie de leur territoire. Cette égalité serait assurée par différents moyens. Tous, pour

¹ Atar, édit., Genève.

peu qu'ils le désirent, doivent obtenir un accès à la mer, réalisable par l'internationalisation des voies d'accès : communications ferroviaires, fluviales, aériennes. On internationalisera de même, pour empêcher de recourir à la violence contre le droit, les armées et les flottes, transformées en un corps de police international préposé au maintien du *statu quo*. Enfin, l'égalité sera réalisée par l'institution d'un Parlement international où tous les Etats recevront une même représentation numérique, parlement assisté d'un Bureau international chargé des fonctions de conseiller et de pouvoir exécutif.

Une organisation de ce genre garantirait, dans la mesure du possible, sinon la permanence au moins la durée d'une paix internationale.

Il ne faut pas crier à l'utopie. Ces propositions ne sont pas plus illogiques que toutes autres relatives à la Ligue des nations. Celle-ci ne se constituera sans doute pas d'emblée avec la précision que l'auteur voudrait lui voir. Mais il n'est pas invraisemblable d'admettre que l'expérience aidant, et surtout les mauvaises expériences comme celle de la présente guerre, les nations éprouveront le désir d'élaguer peu à peu, et pour autant que les circonstances les y inciteront, les causes qui sont de nature à interrompre le travail de leurs ressortissants et leur sécurité.

Mais ce n'est pas à la seule durée des paix internationales que songe l'auteur. Il estime qu'une solution pourrait intervenir sans retard et procurer une paix immédiate si tout le monde voulait bien envisager la situation présente d'un regard objectif. Il prétend poursuivre dans sa brochure cet examen objectif, mais on a l'impression que malgré de loyaux efforts il se meut entre des Charybde et des Scylla qui rendent sa navigation incertaine.

Il pose eu fait que « l'objectivité » exige que l'on écarte la recherche des responsabilités de la guerre. Peu importe qui l'a commencée. Il suffit de constater qu'elle existe et que tout le monde désire sa fin. Dès lors, trois questions seulement demandent à être élucidées :

Pourquoi les différentes nations sont-elles entrées en guerre ?

Quel est actuellement leur but à chacune ?

A quelles conditions feraient-elles la paix actuellement ?

L'auteur demande la réponse à ces trois questions aux discours et proclamations des hommes d'Etat représentant les nations aux prises, et, fondé sur les citations qu'il en fait, il observe que tous les belligérants formulent exactement les mêmes réponses.

Sur la première, *tous* disent qu'ils sont en guerre parce qu'ils ont été *attaqués* ; *tous* prétendent que l'adversaire a pris les armes pour cause de rivalité sur terre et sur mer ; *tous* ajoutent qu'ils sont en guerre *contre leur volonté*.

Sur la seconde, but poursuivi, *tous* les belligérants affirment qu'ils veulent la victoire pour l'humanité, pour une paix durable qui garantisse le libre développement des nations.

Sur la troisième, conditions de la paix, *tous* demandent que les pays conquis soient restitués, et des réparations accordées pour les dommages causés.

Ainsi tout le monde dit la même chose. L'auteur en conclut que tout le monde est d'accord, et que dès lors, mais toujours à la condition de rester objectif, l'exécution de l'accord ne saurait offrir de difficulté majeure. L'entente devient possible sur la restitution des pays conquis et sur la réparation des dommages.

L'auteur donne sa solution. Il range les Etats en guerre dans trois catégories :

La Belgique et la Grèce sont incontestablement fondées à voir leur souveraineté intégralement restaurée et les dommages qu'elles ont soufferts pleinement réparés ; leurs territoires ont été occupés sans aucun acte d'hostilité de leur part ; elles sont innocentes de la guerre dans laquelle elles ont été impliquées du fait d'autrui.

En ce qui concerne l'Italie, la Roumanie et le Monténégro, la discussion peut être ouverte. Ces Etats sont entrés en guerre de leur propre volonté. Ont-ils le droit de rentrer en possession de leurs territoires perdus ? Cela dépend du principe auquel on se réfère.

Si le principe est qu'une guerre doit donner des résultats positifs pour l'un ou l'autre parti, il n'y a aucune raison pour

le gagnant de rendre ce qu'il a conquis. Mais si l'on part du principe que dans aucune guerre nul ne peut prétendre à des droits positifs, ni l'agresseur ni l'attaqué, ni le vainqueur ni le vaincu, dans ce cas l'Italie, la Roumanie et le Monténégro peuvent revendiquer les territoires qu'ils ont perdus.

La France, la Russie, la Serbie ont droit, sans aucun doute, à la restitution de leurs territoires. L'Allemagne et l'Autriche n'ont pas de droit sur eux. Nul n'a le droit de s'emparer de la propriété d'autrui sous prétexte que c'est la guerre.

Les colonies allemandes rentrent-elles dans cette catégorie ? Oui, y compris celles prises par les Anglais en Afrique. A ce dernier propos, l'auteur tient un raisonnement que je ne parviens pas à saisir. L'Allemagne a droit au retour de ses colonies africaines parce qu'elle a été attaquée par l'Angleterre ; c'est celle-ci qui lui a déclaré la guerre. L'auteur admet, il est vrai, qu'elle y a été *forcée* par « les circonstances » ; mais cela ne signifie pas qu'elle soit en droit de conserver les colonies de son adversaire, « car même si l'Angleterre est entrée en guerre seulement par suite de l'influence des circonstances, et a été en quelque sorte entraînée dans cette guerre contre son gré, l'Allemagne n'en a pas moins été forcée d'accepter l'Angleterre comme adversaire... Donc en bonne logique, l'Angleterre doit rendre à l'Allemagne les terres conquises sur elle. »

Je ne sais si cela est objectif ou subjectif, mais pour ma logique à moi ce raisonnement ne tient pas debout. M. Paijkull Sturzenbecker n'aboutit à sa conclusion qu'en esquivant les réalités, en remplaçant, dans son point de départ, un fait précis par une formule vague. Ce n'est pas « les circonstances » qui ont obligé l'Angleterre à déclarer la guerre à l'Allemagne, mais « une circonstance » voulue et créée par l'Allemagne, et que celle-ci était libre de ne pas vouloir et de ne pas créer. Cette circonstance a donc un auteur responsable. L'invasion de la Belgique a été résolue et accomplie par l'Allemagne au mépris de la garantie d'intégrité qu'elle avait promise à ce pays, et c'est parce que l'Allemagne a perpétré cette félonie et ce forfait que l'Angleterre, garante fidèle, alors que l'Allemagne était une garante infidèle, a dû descendre dans la lice.

A l'Allemagne, par conséquent, à payer les frais du procès ; elle n'avait qu'à ne pas l'intenter ; ce n'est réellement pas une raison suffisante de dire qu'elle a été « forcée d'accepter l'Angleterre comme adversaire » pour l'affranchir d'une juste réparation. Elle n'a pas été forcée du tout ; elle n'avait qu'à ne pas provoquer cet adversaire par un acte de mauvaise foi. S'imaginait-elle, par hasard, que l'Angleterre ne dresserait pas son honnêteté devant sa malfaissance ? M. Paijkull Sturzenbecker prétend mettre sur le même niveau et juger de la même façon celui qui fut probe et celui qui fut inique. J'en suis bien fâché, mais sa prétendue objectivité le conduit tout droit à une immoralité.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où sa façon de raisonner me paraît sujette à caution. En voici un autre : Les belligérants, remarque-t-il, disent tous qu'ils combattent contre leur volonté. Alors qui est le coupable ? Il n'y a pas de doute, *c'est le système militaire moderne de toutes les nations qui est le coupable*. Mais il n'est pas seul responsable. Sans doute, il a consommé le crime, mais celui qui l'a conçu, qui a dirigé l'action et conduit tous les Etats à la guerre est un démon : ce démon est *l'idée que tous les différends doivent être réglés par la violence*.

La conséquence de ce raisonnement est tout naturellement qu'il n'y a pas de distinction à faire entre les belligérants ; tous sont inspirés du démon stigmatisé par la brochure ; on les mettra donc tous dans le même sac lors du règlement de compte, et celui-ci proclamera le *statu quo ante bellum*.

A mon avis, ce raisonnement est erroné. C'est trop commode de dire : un démon inspire tous les hommes, donc tous sont coupables ; renvoyons-les dos à dos. En fait, et dans le cas particulier de la guerre européenne, il y a eu des hommes qui ont obéi à l'inspiration du démon et d'autres qui y ont résisté ou ont cherché à empêcher les premiers d'y céder. Quels sont les uns ? Quels sont les autres ?

C'est sans importance, répond M. Paijkull Sturzenbecker, car tous disent qu'ils ont été attaqués et tous ajoutent qu'ils font la guerre contre leur volonté. Erreur initiale et fondamentale de l'auteur. Il ne s'agit pas de ce que disent

ceux qui parlent au nom des belligérants, mais bien de ce qu'ils pensent.

Le public mondial ne vient-il pas d'assister à un incident qui témoigne de l'importance de cette distinction ? Qu'a dit le comte Czernin ? Que M. Clémenceau avait cherché à obtenir la paix avant l'offensive de Picardie. Or quelle était la vérité ? Le contraire de ce qu'a dit le comte Czernin.

Et l'empereur Charles d'Autriche, à quel moment a-t-il dit ce qu'il pensait ? En écrivant sa lettre au prince Sixte de Bourbon, ou en adressant ses télégrammes de vassalité à l'empereur allemand ?

Pour placer tous les belligérants sur le même pied, l'auteur rappelle leurs déclarations respectives. La France, la Belgique, la Serbie, la Russie disent simplement et très clairement qu'on leur a déclaré la guerre et qu'elles ont été attaquées. L'Italie prétend qu'elle se bat pour libérer des frères opprimés. L'Angleterre explique qu'elle a voulu défendre l'Europe contre les attaques du militarisme prussien. Et, de l'autre côté, l'empereur Guillaume dit dans sa proclamation du 6 août 1914 à l'armée allemande : « En pleine paix, l'ennemi a fondu sur nous ; c'est pourquoi, debout, prenons les armes. »

M. Paijkull Sturzenbecker s'estime objectif en attribuant à toutes ces affirmations la même valeur. Il se trompe. L'objectivité consisterait à les examiner chacune à la lumière des faits et à conclure sur leur sincérité à chacune selon le témoignage de ces faits. M. Sturzenbecker accepte-t-il, par exemple, comme bon argent la proclamation de l'empereur Guillaume ? Ce serait d'une excessive bienveillance. Car il n'ignore pas que l'Empereur a présidé le conseil du 29 juillet 1914 où la guerre fut résolue ; il n'ignore pas non plus que l'Empereur a écarté le télégramme du tsar qui lui proposait, afin d'éviter la guerre, de saisir la Cour de la Haye du différend austro-serbe ; il n'ignore pas davantage qu'en adressant au gouvernement français la déclaration de guerre que l'on connaît, l'Empereur ne pouvait pas ne pas savoir, — à moins d'être au-dessous de ses fonctions de maître de la guerre et de la paix, — que les motifs invoqués étaient un tissu de

mensonges. L'auteur n'ignore rien de tout cela ; comment donc peut-il voir dans la proclamation de l'empereur une manifestation sincère ? Au moment où il l'a lancée, l'empereur savait pertinemment qu'aucun ennemi n'avait fondu sur l'Allemagne, et qu'au contraire l'Allemagne fondait sur ses voisins.

Et les déclarations sur l'indépendance des peuples ! Est-ce pour la leur assurer que l'Allemagne a envahi la Belgique et le Luxembourg ? déclaré la guerre à la France ? aidé l'Autriche et les Bulgares à conquérir la Serbie et le Monténégro ? Il suffit à l'auteur que les gouvernants de l'Empire le disent pour qu'il le croie. Alors, ce n'est plus de la critique documentaire, c'est de la foi, et, à mon avis, une foi mal placée. Ne sortons-nous pas d'assister aux pourparlers de Brest-Litovsk ? Qu'ont dit à ce moment les Empires centraux ? Que, comme les Bolchevikis, ils proclameraient une paix sans indemnité ni annexions. Ce que nous voyons ressemble-t-il à cette paix-là ? J'ignore si les Bolchevikis les ont crus. Si oui, j'aime à croire qu'ils ne conservent plus de doute sur leur naïveté. Ailleurs, l'opinion n'a pas attendu aussi longtemps pour être fixée, car la comédie s'est jouée à la face de tous, sur une scène si parfaitement éclairée que les représentants russes qui ne sont pourtant pas des personnages sympathiques, loin de là, ont fait figure d'honorabilité à côté de leurs partenaires assis à l'autre bout du tapis.

Si la paix durable exige la condition préalable d'une réforme morale de l'humanité, la paix immédiate réclame aussi sa condition préalable, à savoir le rétablissement de la confiance en leur parole que les représentants des Empires centraux ont perdue, non seulement chez leurs adversaires, mais chez les trois quarts du monde civilisé. Leur propagande même, nous en savons quelque chose en Suisse, pue le mensonge. Elle justifie la méfiance régnante et comme elle s'exerce partout de la même façon, elle ne peut que retarder partout l'accomplissement de la condition.

Il me semble, au surplus, que M. Paijkull Sturzenbecker commet une autre erreur. Le conflit actuel lui paraît être un simple conflit de nationalités, comme tant d'autres dans le passé. Je crois qu'il faut y voir beaucoup plus que cela. On pour-

rait croire à un conflit d'espèces humaines différentes, ou si l'on préfère au conflit de deux civilisations : ici la civilisation de la liberté et de la dignité de l'être humain ; là, la civilisation que les Allemands eux-mêmes ont baptisée « de l'organisation », c'est-à-dire celle d'une collectivité asservie à ses dirigeants, et qui asservirait à leur profit et au sien les autres collectivités humaines estimées inférieures. Entre ces deux principes, il n'y a pas de conciliation possible ; on ne concilie pas la liberté et la sujétion ; le champ de bataille décidera laquelle doit l'emporter, et non pas les homélies des neutres et des pacifistes.

Car, actuellement, l'humanité est partagée en trois fractions : les belligérants du principe de sujétion ; les belligérants du principe de liberté ; et les neutres, qui admettent, par leur neutralité même, que leur sort sera tranché par les belligérants, sort favorable à leur développement, si la liberté l'emporte, vasselage assuré et à l'avance accepté, puisqu'ils restent neutres quand même, si le principe de sujétion est vainqueur.

La brochure de M. Paijkull Sturzenbecker est d'un neutre, ou du parti des neutres, désireux, comme cela est naturel, d'éloigner les risques de leur passivité. Leurs jugements de Salomon ne sont pas plus objectifs que ceux des belligérants.

Assurément, les intentions sont parfaites ; la sincérité de l'écrivain ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais je le crois dans l'erreur, erreur qui consiste à ne faire aucune différence entre la bonne et la mauvaise foi. Il se refuse à cette distinction, il se refuse même à la rechercher ; de là, des théories plus ou moins bienveillantes mais qui ne sauraient suppléer à l'observation des faits.

Colonel FEYLER.